

GRANDS CHANGEMENTS À VENIR POUR LES LOTS BOISÉS PRIVÉS ET LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

par David Palmer

Le Nouveau-Brunswick a annoncé une nouvelle initiative majeure en matière de boisés privés. Prenant la parole à la mi-octobre lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick, à Doaktown, Chris Ward, sous-ministre adjoint au ministère des Ressources naturelles et du Développement énergétique, a esquissé les principaux éléments du Fonds de durabilité des boisés privés proposé. Conçu pour renforcer la confiance dans la gestion des boisés privés, ce fonds introduira les changements les plus radicaux dans le secteur des boisés privés depuis la promulgation de la Loi sur les terres et forêts de la Couronne en 1982, ou depuis que les pouvoirs de négociation des offices de commercialisation ont été supprimés par le gouvernement de Frank McKenna dix ans plus tard.

Le travail, qui a commencé il y a plus de deux ans, s'est concentré sur trois éléments : la réforme du système des offices de commercialisation, l'amélioration de l'engagement des propriétaires de boisés privés et de la gestion des boisés privés, et l'état des négociations des contrats de vente de bois. En plus des discussions en cours avec les représentants de la Fédération et des offices de commercialisation, plus de 70 intervenants du secteur ont été interviewés, les rapports antérieurs ont été examinés et une table ronde du ministre réunissant 20 intervenants clés a été convoquée. Une fois tous les faits et chiffres connus, un groupe de travail composé de dix praticiens de l'équipe de conception de l'innovation du Conseil du Trésor a été chargé de formuler les recommandations finales. Ils se sont concentrés sur les deux premières questions, mettant de côté le dossier des négociations pour qu'il soit traité séparément.

Voici un résumé succinct de ce qui a été entendu et de ce qui est proposé par le gouvernement.

UNE AGENCE CENTRALE.

Bien que les offices de commercialisation soient les mieux placés pour servir les entrepreneurs et les propriétaires de boisés, leurs politiques, processus et prélèvements diffèrent d'une région à l'autre, ce qui contribue à une structure de gouvernance complexe, et les ressources humaines font défaut. À l'heure actuelle, il existe sept offices de commercialisation régionaux, mais aucun organisme central pour les relier entre eux (l'OMFNB a servi d'organisme central (sans pouvoir de réglementation) jusqu'à ce que ses liens avec les offices de commercialisation soient rompus par la Commission des produits forestiers à la fin de 2021). Le gouvernement aimerait qu'un organisme central de haut niveau soit responsable de la stratégie et de l'orientation en matière de politique et de planification, d'inventaire, d'approvisionnement en bois, de négociations et de renseignements sur le marché. Il serait également chargé de se concentrer sur la cohérence et la normalisation de l'administration des contrats, de la comptabilité financière, de l'informatique et de la structure des prélèvements.

Les bureaux régionaux se concentreraient sur l'engagement des propriétaires de boisés, la planification opérationnelle et la prestation de services. Un comité composé de représentants des offices de commercialisation a été créé pour faire avancer ce processus.

RENFORCER LA CONFIANCE ET AMÉLIORER LA GESTION DES FORÊTS PRIVÉES.

Les propriétaires de boisés ont un large éventail d'intérêts et de motivations et ont soif d'informations, mais les données démographiques, la propriété absente et le roulement du personnel entraînent une diminution de l'engagement. Un défi supplémentaire est que les propriétaires de boisés d'aujourd'hui sont tout aussi susceptibles de s'intéresser à la biodiversité, à la conservation, à la résilience climatique et à la gestion du carbone qu'à l'exploitation conventionnelle. Les futurs créateurs de plans d'aménagement des boisés privés devront avoir des connaissances et une expertise beaucoup plus diversifiées pour s'assurer de répondre à ces besoins. Il a été noté que les services de vulgarisation du Nouveau-Brunswick représentent les deux tiers de ceux de la Nouvelle-Écosse, le quart de ceux de la Suède et le cinquième de ceux du Québec.

En ce qui concerne l'aménagement forestier, l'inventaire forestier n'est pas utilisé pour éclairer la récolte, on tient peu compte de la régénération après la récolte, et les tendances actuelles orientent la forêt vers le sapin baumier, les feuillus intolérants et les espèces non commerciales. Il a été conclu qu'il y a un manque de planification à long terme et qu'il n'y a pas de système global, de sorte que les activités sont ad hoc et non coordonnées. Il a été noté qu'il y a un écart d'environ 5 \$/hectare entre ce qui est dépensé sur les terres de la Couronne et les boisés privés. Plusieurs mesures seront introduites pour combler cet écart et apporter une planification plus rationnelle au secteur des boisés privés, y compris l'amélioration de la vulgarisation forestière, l'augmentation du financement de la sylviculture, les plans d'aménagement et les boisés enregistrés.

LE FONDS DE DURABILITÉ DES BOISÉS PRIVÉS.

"La pierre angulaire de l'initiative", a déclaré M. Ward, "est un fonds provenant d'un prélèvement supplémentaire sur le bois de la Couronne versé par l'industrie". Les fonds, qui seront tirés de la récente augmentation des taux de redevance sur le bois de la Couronne, serviront à compléter et à fournir 4,0 millions de dollars supplémentaires par an pour la sylviculture à long terme sur les boisés privés. Un investissement supplémentaire d'environ 3 millions de dollars par an sera consacré aux efforts de vulgarisation forestière et aux plans d'aménagement, qui formeront la base d'un programme de " boisés enregistrés ". (Le conférencier précédent, Vincent Miville, qui dirige la Fédération des propriétaires de boisés du Québec, a indiqué que le Québec accorde une certaine aide à l'aménagement forestier, y compris des crédits d'impôt, à condition que le boisé soit inscrit au programme de boisés enregistrés de la province). Avec le temps, le Nouveau-Brunswick pourrait envisager des incitatifs similaires. La vision à long terme est qu'à l'avenir, une grande partie de la récolte sera déterminée par les recommandations découlant des plans d'aménagement, ce qui permettra une meilleure planification et des résultats plus prévisibles. En plus de l'argent destiné à la sylviculture, à la vulgarisation et aux plans d'aménagement, un autre montant de 3,0 millions de dollars sera affecté aux mesures de protection des forêts.

Un deuxième comité a été formé pour diriger les initiatives relatives aux boisés privés vers leur réalisation, mais les rouages du gouvernement sont déjà en marche. Le projet de loi visant à établir le Fonds de durabilité des boisés privés sera présenté à la Chambre cet automne et la mise en œuvre commencera pour la saison d'exploitation 2023.

La portée et l'ampleur des changements proposés sont considérables et le défi à relever est énorme. De nombreuses parties de l'initiative seront bien accueillies, mais d'autres susciteront des doutes et des remises en question. Comme toujours, le diable se cache dans les détails. Naturellement, il y aura une

certaine résistance à ces changements - il y a toujours une résistance à tout changement - lorsque vous avez fait quelque chose d'une certaine façon pendant assez longtemps, vous vous sentez à l'aise et en sécurité de le faire de cette façon. Quoi qu'il en soit, il semble qu'il n'y ait pas de retour en arrière, de sorte que les propriétaires de boisés privés et leurs dirigeants doivent se tenir prêts et se préparer positivement à l'avenir.